

Par courriel : eric.arseneault@arianne-inc.com

Monsieur Éric Arseneault
Directeur Environnement et Développement durable
Ariane Phosphate inc.
393, rue Racine Est, suite 200
Chicoutimi (Québec) G7H 1T2

Québec, le 12 mai 2015

**Objet : Projet d'ouverture et d'exploitation de la mine d'apatite du Lac à Paul au
Saguenay-Lac-Saint-Jean (questions de la commission du DQ5 du 12 mai 2015)**

Monsieur,

La commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier, désire obtenir des renseignements complémentaires.

Veillez trouver, annexées à la présente, des questions pour lesquelles la commission souhaite recevoir les réponses d'ici le **15 mai 2015** compte tenu de l'échéancier dont elle dispose pour ses travaux.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Original signé

Renée Poliquin
Coordonnatrice du secrétariat
de la commission

p.j.

Annexe – DQ5 _ Questions au promoteur du 12 mai 2015

- 1) Comment définissez-vous la « région d'où se trouve le bail minier » d'où vous pouvez choisir les membres du comité de suivi?
- 2) Quel est le financement annuel prévu pour le comité de suivi?
- 3) Pour quelles raisons avez-vous décidé de n'avoir que des membres bénévoles sur le Comité de suivi?
- 4) À partir de l'expérience d'autres comités de suivi, comment allez-vous vous assurer de maintenir l'intérêt des participants au cours des 26 années du projet?
- 5) Membres : Est-ce qu'un membre des groupes ayant signé une entente avec le promoteur pourrait être choisi comme représentant des citoyens ou du milieu communautaire?
- 6) Citoyen : est que le représentant des citoyens pourrait provenir de l'extérieur de la région considérée pour l'étude d'impact?
- 7) Est-ce que d'après le promoteur, le fait que le président soit nommé par lui donne la crédibilité suffisante aux analyses que ferait le comité de suivi sur l'avancement du projet?
- 8) Quel est le code d'éthique d'Ariane Phosphate?
- 9) On indique que le code Morin serait utilisé, mais que par contre seul le président approuverait le contenu des documents produits par le Comité de suivi. En quoi le Comité de suivi pourrait-t-il être indépendant des volontés du président nommé par le promoteur?
- 10) Pour quelles raisons le promoteur a-t-il décidé que les membres approuveraient les documents produits par le Comité de suivi, mais que leur contenu serait approuvé seulement par le président du comité?
- 11) Comment le promoteur peut-il garantir l'indépendance des membres du comité de suivi?
- 12) En regard des échantillons prélevés pour la caractérisation du minerai, du mort-terrain, des stériles et des résidus de flottation, veuillez compléter le tableau ci-dessous. Veuillez également cartographier (une carte par type de matériau) où ont été réalisés ces forages.

Type de matériau	Volume extrait de la fosse (Mm3)	Nombre d'échantillons analysés qui ont servi à la caractérisation de chaque type de matériau	Nombre de forage
Mort terrain			
Stériles			
Résidus de flottation			
Réserves minérales			
Volume total de la fosse (Mm3)			
Superficie totale de la fosse (m2)			

13) Pour évaluer la représentativité de la conductivité hydraulique et la quantité d'eau qui pourrait s'infiltrer dans le sol sous les différentes aires d'accumulation, veuillez remplir les tableaux suivants :

Le sommaire des conductivités hydrauliques selon l'unité stratigraphique

Unité stratigraphique rencontrée	Nombre de puits testés	Conductivité hydraulique (m/s)		
		Minimum	Maximum	Moyenne géométrique

La conductivité hydraulique mesurée sous les aires d'accumulation de résidus miniers

Aire d'accumulation	Superficie (m ²)	Nombre et identification du forage	Conductivité hydraulique (m/s)		
			Minimum	Maximum	Moyenne géométrique

14) Il est mentionné dans les documents de l'étude d'impact qu'une partie de l'eau fraîche introduite dans le processus de traitement du minerai proviendrait d'une prise d'eau et d'une station de pompage située sur la rive du lac à Paul.

- o À travers le plan minier d'exploitation de la mine, à combien estimez-vous le maximum de m³/heure d'eau qui pourrait être puisés à même le lac à Paul?

15) Quel est le taux de percolation maximal quotidien estimé sous la halde à stériles, sous le parc à résidus miniers, sous le bassin de polissage?

- o Veuillez fournir les données qui sont liées à l'établissement du taux de percolation

16) Il est parfois mentionné dans les documents de l'étude d'impact que 6 Mm³ de résidus miniers devraient être annuellement disposés dans le parc à résidus miniers. La quantité de 9.8 Mm³ a aussi été avancée à un autre endroit dans l'étude (Voir le PR3.1 p. 4-34 et 4-37).

- Veuillez spécifier la quantité de résidus miniers qui devraient être annuellement disposés dans le parc à résidus miniers

17) Afin de mieux comprendre l'écoulement et les liens hydrogéologiques dans la zone d'étude:

- Quelle est la contribution hydraulique des grands systèmes de fractures présents sur le site?
- Est-ce qu'une évaluation des systèmes de fractures ou de fracturation de la zone d'étude a été effectuée afin de pouvoir évaluer leur influence dans le réseau d'écoulement souterrain? Sinon, pourquoi?
- Comment définiriez-vous les propriétés hydrauliques des fractures présentes sur site minier projeté?
 - Leur influence sur les débits de pompage lors du dénoyage de la fosse?
 - Leur lien hydraulique avec les eaux de surfaces?